

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1423

10 juin 2008

SOMMAIRE

Alcyone Investment Sicav	68280	Morellia S.A.	68275
Area-Immo S.à r.l.	68267	Newportland S.A.	68287
Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l.	68282	Orion Sicav	68284
BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l.	68273	Partners Services S.A.	68259
BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l.	68283	Pyramus S. à r.l.	68289
Briarius S.à r.l.	68301	Pyramus S. à r.l.	68282
Caesar Raseac S.à r.l.	68284	R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A.	68288
City Radio Productions S.A.	68283	R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A.	68288
Consortium 2 S.à r.l.	68275	Sella Sicav Lux	68287
Eastwood S.A.H.	68285	Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg	68285
EPI Orange (Netherlands) S.à r.l.	68288	Solutions Engineering Management S.à r.l.	68271
Eurcolux S.A.	68275	Spa Di Antonio et Giampaolo Angelucci S.C.A.	68266
Europe Services S.à r.l.	68270	Spa Di Lantigos S.C.A.	68266
Fair Partners S.à r.l.	68275	Spa Di Lantigos S.C.A.	68283
Franship Offshore SA	68282	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A.	68286
Gaisi Peony Capital S.à r.l.	68290	TèremeR, Sàrl	68304
Giselle S.A.	68269	TèremeR, Sàrl	68304
HCA Luxembourg 1	68260	The UBK Pepp Lux S.à r.l.	68303
Hypercenter Investment S.A.	68283	TK Aluminum U.S. S.à r.l.	68287
Infopub S.à r.l.	68301	TS Metropolis VIII S.à r.l.	68270
International Partners and Associates S.A.	68282	Valbonne II	68286
IT Attitude S.A.	68285	Vince S.à r.l.	68300
ITXC IP Holdings	68304	VisionAd Holding S.A.	68302
Jourdan Finance S.A.	68281	VisionAd Immo S.A.	68302
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	68288	Werbefabrik Morenz Luxemburg	68301
KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l.	68274		
Lagrange Gestion S.A.	68258		
Logica Holdings Luxtwo S.à r.l.	68297		

Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.036.

L'an deux mille huit, le cinq mai,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAGRANGE GESTION S.A.", avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1815 du 27 décembre 2002, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire en date du 26 mai 2003, publié par extraits au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 879 du 27 août 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 365 du 2 avril 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 90.036.

L'assemblée est présidée par Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sandy CARNEIRO MANCO, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick MEUNIER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00).

2. Création de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Modification en conséquence des articles des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, à savoir "TRAVELAND RESORTS MDV B.V.", société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-4811 CN Breda (Pays-Bas) Seelingsingel 6, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Est ensuite intervenue:

"TRAVELAND RESORTS MDV B.V.", prénommée,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 avril 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les cent cinquante mille (150.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de dix mille euros (EUR 10.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Da Silva, S. Carneiro, P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. LAC/2008/18572. — Reçu à 0,50 %: 7.500.- € (sept mille cinq cents euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008065455/227/80.

(080073546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.823.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 8 mai 2008 à 9 heures

1. Renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jean Marie, né le 29 juillet 1950, demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

2. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Marie, né le 29 juillet 1950, demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

3. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PARTS INVEST S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.712 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

4. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PROLUGEST S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour la société

Jean MARIE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008067088/1453/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.526.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HCA Luxembourg 1" a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 25 June 2007, published in the Mémorial C number 1781 of 23 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 129.526. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 10 July 2007, published in the Mémorial C number 2852 of 8 December 2007.

The extraordinary general meeting is declared open with Mr Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To create one (1) single class of shares, namely the ordinary shares, and to redenominate the existing twelve thousand five hundred (12,500) class A shares and the existing five thousand (5,000) class B shares into seventeen thousand five hundred (17,500) ordinary shares.

2. To increase the subscribed capital by an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) to two hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 217,500.-).

3. To issue two hundred thousand (200,000) new ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as stated in the Articles of Incorporation.

4. To accept subscription for these two hundred thousand (200,000) newly issued ordinary shares by GALEN INTERNATIONAL HOLDINGS INC., a Delaware corporation registered under number 3652565, with registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America ("Galen") and to accept payment in full of each such new ordinary shares by a contribution in cash.

5. To set the amount of the Company's subscribed capital at two hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 217,500.-) represented by two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) ordinary shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

6. To change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of May and end on the last day of April of the following year, the current financial year having started on the first day of January 2008 closing on the last day of April 2008.

7. To amend articles 4, 5, 6, 7, 16, 17, 19 and 20 of the articles of incorporation of the Company.

8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to create one (1) single class of shares, namely the ordinary shares, and to redenominate the existing twelve thousand five hundred (12,500) class A shares and the existing five thousand (5,000) class B shares into seventeen thousand five hundred (17,500) ordinary shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) to two hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 217,500.-).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue two hundred thousand (200,000) new ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as stated in the articles of incorporation.

Fourth resolution

Subscription-Allotment

Thereupon, now appears Mr Tom LOESCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Galen (the "Subscriber"), prenamed, by virtue of a proxy given in Nashville, TN, United States of America, on 25 April 2008. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Galen to the two hundred thousand (200,000) new ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new ordinary share by a contribution in cash.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the two hundred thousand (200,000) new ordinary shares to Galen as fully paid shares.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at two hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 217,500.-) represented by two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) ordinary shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of May and end on the last day of April of the following year.

The extraordinary general meeting further resolves that the current financial year which started on the first day of January 2008 will close on the last day of April 2008.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend articles 4, 5, 6, 7, 16, 17, 19 and 20 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

" **Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital."

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 217,500.-) represented by two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to allocate funds to the legal reserve, or to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that with respect to any such redemption or such distribution out of share premium each share shall be entitled to a fraction of the total profit distributed or total redemption monies in proportion to the number of shares held by the relevant shareholder. Any resolution pertaining to distributions out of the share premium account will be subject to the legal requirements for decreasing the Company's share capital and in particular the majority requirements set forth in Article 7."

" **Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The

shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital."

" **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital."

" **Art. 16. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken on a simple majority basis by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the director(s)."

" **Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of May and ends on the last day of April of the following year."

" **Art. 19. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, each share shall be entitled to a fraction of the total profit distributed apportioned between the shareholders pro rata temporis to their aggregate contributions to the Company in consideration for the shares subscribed by them (including any share premium paid) at the time the profit originally accrued. Accordingly, each time there is a change to the aggregate contribution, the deemed entitlement to profits arising after that date shall be re-apportioned in relation to the revised aggregate contributions for this new period, and the deemed entitlement to profits arising before that date shall be re-apportioned in relation to the previous aggregate contributions for that past period. Subject to the conditions set by law, the director(s) may pay out an advance payment on dividends. The director(s) determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment in accordance with the rules set forth in the preceding paragraph."

" **Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders pro rata temporis to their aggregate contributions to the Company in consideration for the shares subscribed by them (including any share premium paid). Accordingly, each time there is a change to the aggregate contributions, the deemed entitlement of the shareholders arising after that date shall be re-apportioned in relation to the revised aggregate contributions for this new period and the deemed entitlement of the shareholders arising before that date shall be re-apportioned in relation to the previous aggregate contributions for that past period."

There being no other business, the extraordinary general meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand seven hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "HCA Luxembourg 1", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1781 du 23 août 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.526. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2852 du 8 décembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Création d'une (1) catégorie unique de parts sociales, les parts sociales ordinaires, et redénomination des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A existantes et des cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B existantes en dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales ordinaires.

2 Augmentation du capital souscrit d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) à deux cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 217.500,-).

3 Émission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits et privilèges énumérés dans les statuts de la Société.

4 Approbation de la souscription de ces deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires nouvellement émises par GALEN INTERNATIONAL HOLDINGS INC., une "Delaware corporation" enregistrée sous le numéro 3652565, ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique ("Galen") et acceptation de la libération de chaque part sociale ordinaire nouvellement émise, par un apport en espèces.

5 Fixation du montant du capital souscrit de la Société à deux cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 217.500,-) divisé en deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

6 Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le premier jour de mai et se termine le dernier jour d'avril de l'année suivante, l'année sociale en cours ayant commencé le premier jour de janvier 2008 prenant fin le dernier jour d'avril 2008.

7 Modification des articles 4, 5, 6, 7, 16, 17, 19 et 20 des statuts de la Société.

8 Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer une (1) catégorie unique de parts sociales, les parts sociales ordinaires, et de redénommer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A existantes et les cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B existantes en dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) à deux cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 217.500,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits et privilèges énumérés dans les statuts de la Société.

Quatrième résolution

Souscription - Attribution

Intervient alors Monsieur Tom LOESCH, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Galen (le "Souscripteur"), prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Nashville, TN, États-Unis d'Amérique, le 25 avril 2008. Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Galen aux deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales ordinaires par un apport en numéraire.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide ensuite d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales ordinaires à Galen comme parts sociales entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à deux cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 217.500,-) divisé en deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence dorénavant le premier jour de mai de chaque année et finisse le dernier jour d'avril de l'année suivante.

L'assemblée générale des associés décide que l'année sociale en cours qui a commencé le premier jour de janvier 2008 prendra fin le dernier jour d'avril 2008.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 4, 5, 6, 7, 16, 17, 19 et 20 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital social."

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 217.500) représenté par deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs parts sociale(s) en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour allouer des fonds à la réserve légale ou afin d'effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'en cas d'une telle distribution ou un tel remboursement prélevé sur la prime d'émission chaque part sociale donne droit à une fraction du montant total du bénéfice distribué ou du montant de remboursement proportionnel aux nombre de parts sociales détenues par les associés concernés. Toute résolution ayant trait à une distribution à partir du compte de prime d'émission est soumise aux conditions légales nécessaires en vue de la réduction du capital social de la Société et en particulierité les conditions de majorité stipulées à l'article 7."

" **Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire une partie des bénéfices et des actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital social."

" **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital social."

" **Art. 16. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises à la majorité simple par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration. "

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de mai et finit le dernier jour d'avril de l'année qui suit. "

" **Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

En cas de paiement d'un dividende, chaque part sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices répartis entre les associés pro rata temporis à l'ensemble de leurs apports à la Société en contrepartie des parts sociales souscrites par eux (y compris toute prime d'émission payée) au moment ou ce bénéfice s'est accumulé à l'origine. En conséquence, à chaque variation du montant total des apports, le droit aux bénéfices dus après cette date sera à nouveau recalculé par rapport au montant revu des apports pour cette nouvelle période, et le montant des bénéfices normalement dus antérieurement à cette date sera réparti par rapport au total des apports pour cette période écoulée. Sous réserve des dispositions de la loi, l'(es) administrateur(s) peut/vent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il/ils déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes conformément aux règles énoncées dans le paragraphe précédent."

" **Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net devra être payé aux détenteurs des parts sociales comme suit: après remboursement à chaque associé de son apport total (y compris toute prime d'émission payée), l'actif net sera réparti entre les associés pro rata temporis au montant total de leurs apports à la Société en contrepartie des parts sociales souscrites par eux (y compris toute prime d'émission payée). En conséquence, à chaque variation du montant total des apports, le droit aux bénéfices dus après cette date sera à nouveau recalculé par rapport au montant revu des apports pour cette nouvelle période, et le montant des bénéfices normalement dus antérieurement à cette date sera réparti par rapport au total des apports pour cette période écoulée."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, M. JONAS, P. A. LECHANTRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 mai 2008. Relation: EAC/2008/6160. — Reçu mille Euros (200.000.- à 5 % = 1.000.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008065496/239/345.

(080073459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Spa Di Lantigos S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Spa Di Antonio et Giampaolo Angelucci S.C.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.409.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «SPA DI ANTONIO ET GIAMPAOLO ANGELUCCI S.C.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68 409, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 février 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 302 du 29 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial numéro 2162 du 2 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS (3) actions de commandité (actions de classe A) et toutes les HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (8.997) actions de commanditaire (actions de classe B) représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Nomination de la société LANTIGOS LLC, ayant son siège social à 5830 E. 2nd Street Casper, Wyoming 82609 USA, en tant que gérant.

2.- Modification des articles 8 et 10 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 8. Gestion. La société est gérée par la société LANTIGOS LLC, ayant son siège social à 5830 E. 2nd Street Casper, Wyoming 82609 USA, en sa qualité d'associé-commandité.

Successivement, le Gérant pourra comprendre un ou plusieurs membres, personnes physiques ou morales.

Le gérant a droit à une rémunération pour l'exercice de ses fonctions, qui sera déterminée à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la société.

Le gérant peut être révoqué conformément à l'article 17 des présents statuts.

Art. 10. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature du Gérant, agissant également par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci doivent signer conjointement.»

3.- Modification de la raison sociale en «SPA DI LANTIGOS S.C.A.»

4) Modification subséquente de l'article premier, 2^{ème} phrase
«La Société adopte la raison sociale SPA DI LANTIGOS S.C.A.»

Exposé préliminaire

La présidente a déclaré que les actionnaires commandités Messieurs Giampaolo ANGELUCCI et Antonio ANGE-LUCCI ont cédé leurs trois (3) actions de commandité à la société LANTIGOS LLC ci-après dénommée.

Les copies des cessions, après avoir été signées ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer la société LANTIGOS LLC, ayant son siège social à 5830 E. 2nd Street, Casper, Wyoming 82609 USA, en tant que gérant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8 et 10 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 8. Gestion. La société est gérée par la société LANTIGOS LLC, ayant son siège social à 5830 E. 2nd Street, Casper, Wyoming 82609 USA, en sa qualité d'associé-commandité.

Successivement, le Gérant pourra comprendre un ou plusieurs membres, personnes physiques ou morales.

Le gérant a droit à une rémunération pour l'exercice de ses fonctions, qui sera déterminée à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la société.

Le gérant peut être révoqué conformément à l'article 17 des présents statuts.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature du Gérant, agissant également par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci doivent signer conjointement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale en «SPA DI LANTIGOS S.C.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la deuxième phrase de l'article premier pour lui donner la teneur suivante:

«La Société adopte la raison sociale SPA DI LANTIGOS S.C.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008, Relation: LAC/2008/17470. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065883/242/87.

(080074312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Area-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 138.544.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A COMPARU:

Monsieur Jeannot BEI, agent immobilier indépendant, né à Differdange, le 13 février 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "AREA-IMMO S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec achat, vente et location de tous biens immobiliers se trouvant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a en outre pour objet la réalisation, la mise en valeur, la promotion et la gestion d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens et d'administrateur de biens (syndic de copropriété).

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jeannot BEI, agent immobilier indépendant, né à Differdange, le 13 février 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

68269

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Jeannot BEI, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jeannot BEI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. Relation: LAC/2008/17953. —

Reçu à 0,50% : soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 mai 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008065524/222/79.

(080073372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Giselle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.074.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 avril 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (PU) (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino(RO) (Italie) demeurant professionnellement au 19-21, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Mmes Sandrine Cecala, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt (France) demeurant professionnellement au 19-21, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008066146/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

TS Metropolis VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 914.425,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008065753/242/13.

(080073481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.579.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pascal DIVOUX, dirigeant de société, demeurant à F-57290 Fameck, 43, rue des Peupliers, (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "EUROPE SERVICES S.à r.l.", avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 101.579, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 934 du 20 septembre 2004,

dont les statuts ont été suivant actes reçus par ledit notaire Emile SCHLESSER.

en date du 23 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 91 du 13 janvier 2006, et

en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 332 du 8 mars 2007,

et qu'il a pris, par son mandataire la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la tuyauterie, la chaudronnerie, la fabrication, l'installation en usines ainsi que la maintenance, l'étude, la conception, la réalisation industrielle et commerciale d'équipements. La société a également pour objet les activités ayant trait au chauffage, au sanitaire, à l'électricité, au génie climatique, ainsi qu'à la maçonnerie, et à la peinture.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2008, Relation GRE/2008/2007. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008065446/231/50.

(080073592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Solutions Engineering Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 123.686.

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1 °.- Monsieur José FALLEAU, agent immobilier, né à Aye (Belgique) le 14 mai 1963, demeurant à L-9753 Heinerscheid, rue Principale n ° 68;

2 °.- Monsieur Paul GALOPIN, journaliste, né à Mons-Lez-Liège (Belgique) le 26 janvier 1947, demeurant à B-4000 Liège, rue Soeurs de Hasque, 12;

ici représentés par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck, en vertu de deux procurations sous seing privé, datés à Heinerscheid et Liège du 15.4.2008, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui;

3 °.- Monsieur Stanislas SOKOLSKI, ingénieur, né à Uccle (Belgique) le 3 mai 1956 demeurant à L-8449 Steinfort, 3, rue des Sports;

ici représenté par Madame Aline LEVESQUE, née le 13 mai 1947 à Amqui (Canada), demeurant à L-8449 Steinfort, 3, rue des Sports, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée à Steinfort du 16.4.2008, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

4 °.- Monsieur Dominique SEPULT, entrepreneur de construction, né à Liège (Belgique) le 15 mai 1960, demeurant à B-4190 Werbomont, route de Huy, 1;

5 °.- Monsieur Philippe Toussaint employé privé, né le 7 novembre 1957 à Malmédy (Belgique), demeurant à B-4970 Stavelot (Ster), rue Mathieu Nisen, 347;

6 °.- La société à responsabilité limitée de droit belge Etablissements Joseph Sepult, société privée à responsabilité limitée avec siège social à B-4190 Werbomont, route de Huy, 1 (Belgique)

constituée suivant les termes d'un acte établi par le notaire Michel BACLENE à Erezée le 31 décembre 1971, publié aux annexes du Moniteur belge du quinze janvier suivant sous le numéro 146-3 et inscrite à ce jour au Registre national des Personnes Morales à Huy (Belgique) sous le numéro 0411.921.089 et représentée ce jour par son gérant unique Monsieur Dominique SEPULT, préqualifié;

Les comparants préqualifiés sub 1 à 5, actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée «SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l.» avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 68, rue principale, (matr: 2007 24 00 551)

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.686,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederaanven en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 419 du 21 mars 2007;

lesquels comparants représentant l'intégralité du capital social de ladite société,

ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue, à savoir:

1) - Monsieur José FALLEAU, prénommé sous 1 °, déclare par les présentes céder trois (3) parts sociales qu'il détient dans la société SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l. prédite à Monsieur Philippe TOUSSAINT prénommé sous 5 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant,

2) - Monsieur José FALLEAU, prénommé sous 1 °, déclare par les présentes céder vingt (20) parts sociales qu'il détient dans la société SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l prédite à la société Etablissements Joseph Sepult SPRL prénommé sous 6 ° laquelle ICI présente et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant

3) - Monsieur Paul GALOPIN, prénommé sous 2 °; déclare par les présentes céder trois(3) parts sociales qu'il détient dans la société SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l prédite à Monsieur Philippe TOUSSAINT prénommé sous 5 ° lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant,

4) - Monsieur Paul GALOPIN, prénommé sous 2 °; déclare par les présentes céder vingt (20) parts sociales qu' il détient dans la société SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l prédite à Etablissements Joseph Sepult SPRL prénommé sous 6 ° laquelle ici présente et ce acceptant, au prix convenu entre parties ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant;

5) - Monsieur Stanislas SOKOLSKI, prénommé sous 3 °, déclare par les présentes céder trois(3) parts sociales qu'il détient dans la société SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l. prédite à Monsieur Philippe TOUSSAINT, prénommé sous 5 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant;

6) - Monsieur Dominique SEPULT, prénommé sous 4 °, déclare par les présentes céder une (1) part sociale qu'il détient dans la société SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT Sàrl prédite à Monsieur Philippe TOUSSAINT, prénommé sous 5 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant;

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; les cessionnaires deviendront propriétaires des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par ses deux gérants, Messieurs Paul GALOPIN et Stanislas SOKOLSKI, prénommés.

Suite à la cession qui précède, les cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée "SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l.", sont réparties comme suit:

	Parts sociales
1. Monsieur Stanislas SOKOLSKI, prénommé, vingt parts sociales	20
2. Monsieur Dominique SEPULT, prénommé, vingt parts sociales	20
3. Monsieur Philippe TOUSSAINT, prénommé, vingt parts sociales	20
4. Les Etablissements Joseph SEPULT SPRL, prénommé, quarante parts sociales;	40
Total: cent parts	100

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Est acceptée la démission de Monsieur Paul GALOPIN de son poste de gérant de la société, avec décharge de l'exécution de son mandat et est nommé en son remplacement Monsieur Philippe TOUSSAINT, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

3. Les associés décident de transférer le siège social de la société pour le fixer à L-9911 Troisvierges, 31, route de Wilwerdange et de changer le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Troisvierges.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, A. LEVESQUE, D. SEPULT, P. TOUSSAINT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, DIE/2008/3706. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 mai 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008065934/4917/99.

(080073993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.005.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited, an investment company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, duly represented by Maître Henning SCHWABE, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 7 April 2008.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 135 005) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2008, number 278, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million US Dollars (USD 2,000,000.-) so as to raise it from two million US Dollars (EUR 2,000,000.-) to four million US Dollars (USD 4,000,000.-) by the issue of two thousand (2,000) new shares, each having a par value of one thousand US Dollars (EUR 2,000.-).

The two thousand (2,000) new shares are subscribed by The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited, an investment company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, here represented by Maître Henning Schwabe, pre-named, by virtue of the aforementioned proxy.

The two thousand (2,000) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of two million US Dollars (USD 2,000,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall be amended and henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at four million US Dollars (USD 4,000,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each."

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 1,274,391.05.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 10,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited, une société d'investissement créée sous la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, dûment représentée par Maître Henning SCHWABE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 avril 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 135 005) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 février 2008, numéro 278, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions de dollars U.S (USD 2.000.000,-) pour le porter de deux millions de dollars US (USD 2.000.000,-) à quatre millions de dollars US (USD 4.000.000,-) par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000).

Les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited, une société d'investissement créée sous la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, ici représentée par Maître Henning SCHWABE, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de deux millions de dollars US (USD 2.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 6 des Statuts de la Société sera modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre millions de dollars US (USD 4.000.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 10.200,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 1.274.391,05

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. SCHWABE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2008. Relation: LAC/2008/17294. — Reçu six mille deux cent soixante-dix-huit euros vingt-cinq cents (6278,25 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065881/242/100.

(080074322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008065781/239/12.

(080073510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Fair Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 135.181.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008065785/5770/12.

(080073575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Morellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.209.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008065806/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Eurcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 45.763.

L'Addendum aux Comptes annuels au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour la société
Nicolas LEONARD
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008066036/1707/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05041. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Consortium 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.395.668,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 135.841.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Consortium 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 135.841, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December, 14 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 28, 2008, number 508 (the Company):

Consortium 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 136.129 (the Sole Shareholder),

represented by Claire-Marie Darnand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 24, 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight Euro) so as to bring the share capital of the Company to EUR 2,395,668.- (two million three hundred ninety-five thousand six hundred sixty-eight Euro), by way of the creation and issue of 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight new Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, each in consideration for a payment in cash;

2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1. above;

3. Amendment of article 5.1 to reflect the above increase of share capital;

4. Amendment of article 1, which shall be reworded as follows:

There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Consortium 2 S.à r.l." (hereafter the Company), governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

5. Amendment of article 8 of the Articles, which shall be reworded as follows:

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers. The Board of Managers shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the single manager, or, as the case may be, the Board of Managers may not decide on any matters outside the normal course of business, and/or on matters involving any transaction of a value of more than EUR 50,000 or involving any commitment of the Company of more than EUR 50,000.-, per transaction, without having received the prior approval of the single shareholder or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders voting in accordance with article 13.2 (the Shareholders Prior Approval).

8.2. Without prejudice to article 8.1. above, special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

6. Amendment of article 9.5. of the Articles, which shall be reworded as follows:

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are, subject to those matters requiring the Shareholders Prior Approval, validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

7. Amendment of article 10. of the Articles, which shall be reworded as follows:

Subject to those matters requiring the Shareholders Prior Approval, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least an A manager and at least a B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

8. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight Euro) so as to bring the share capital of the Company to EUR

2,395,668.- (two million three hundred ninety-five thousand six hundred sixty-eight Euro), by way of the creation and issue of 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight) new Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Second resolution

The Meeting approves and accepts the subscription and payment of the 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight) new Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each of the Company as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company with respect to the issuance of 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight) shares in the amount of EUR 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight Euro) and it fully pays them up by a payment in cash in an aggregate amount of EUR 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight Euro), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of 2,380,668.- (two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above-mentioned increase of share capital, which shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at 2,395,668.- (two million three hundred ninety-five thousand six hundred sixty-eight euro) represented by 2,395,668.- (two million three hundred ninety-five thousand six hundred sixty-eight) shares in registered form with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Consortium 2 S.à r.l." (hereafter the Company), governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 8. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers. The Board of Managers shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the single manager, or, as the case may be, the Board of Managers may not decide on any matters outside the normal course of business, and/or on matters involving any transaction of a value of more than EUR 50,000 (or its equivalent in another currency) or involving any commitment of the Company of more than EUR 50,000 (or its equivalent in another currency), per transaction, without having received the prior approval of the single shareholder or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders voting in accordance with article 13.2 (the Shareholders Prior Approval).

8.2. Without prejudice to article 8.1. above, special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 9.5. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are, subject to those matters requiring the Shareholders Prior Approval, validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

"Subject to those matters requiring the Shareholders Prior Approval, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least an A manager and at least a B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Eighth resolution

The Meeting resolves to reflect the above share capital increase and issuance of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to any necessary entry in the said register.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 15,000.- (fifteen thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the Sole Shareholder, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Consortium 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.841, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 février 2008, numéro 508 (la Société);

CONSORTIUM 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.129 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Claire-Marie Darnand, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.380.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit Euros) afin de porter le capital social de la Société à EUR 2.395.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent soixante huit Euros, par la création et l'émission de 2.380.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, en contrepartie d'un paiement en espèces;

2. Souscription à et paiement de l'augmentation susmentionnée au point 1^{er} ;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

4. Modification de l'article 1^{er} des Statuts qui sera reformulé comme suit;

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Consortium 2 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

5. Modification de l'article 8 des Statuts qui sera reformulé comme suit;

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sera de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance aura tous les pouvoirs pour conduire et approuver tous les actes et opérations en rapport avec l'objet social pourvu que le gérant unique ou le Conseil de Gérance ne prenne de décisions sortant du cadre normal des affaires et/ou impliquant toute transaction d'une valeur de plus de EUR 50,000 ou un engagement de la Société de plus de 50.000 EUR par transaction sans avoir reçu au préalable l'approbation de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés votant en conformité avec l'article 13.2. (L'Approbation Préalable des Associés).

8.2. Sans préjudice de l'article 8.1. ci-dessus, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des affaires particulières à un ou plusieurs agents qui n'ont pas besoin d'être associés par les gérants ou, s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

6. Modification de l'article 9.5. des Statuts qui sera reformulé comme suit;

9.5. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance sont, sauf celles sujettes à l'Approbation Préalable des Associés, valablement prises par la majorité des votes comptés. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

7. Modification de l'article 10. des Statuts qui sera reformulé comme suit;

Sauf les décisions nécessitant l'Approbation Préalable des Associés, la Société sera liée vis-à-vis des tiers dans tous les cas par la signature conjointe d'au moins un Gérant A et un gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué en conformité avec l'article 8.2. de ces Statuts.

8. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

9. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.380.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit Euros) à EUR 2.395.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent soixante huit Euros), par la création et l'émission de 2.380.668 (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et le paiement de 2.380.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune comme suit:

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société et souscrire à 2.380.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune pour un montant de EUR 2.380.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit euros) et les libérer entièrement par un paiement en espèces d'un montant global de EUR 2.380.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit euros) à être alloué au compte capital de la Société.

Le montant global de 2.380.668,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit euros) est désormais à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent soixante huit Euros (EUR 2.395.668,-) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent soixante huit (2.395.668,-) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Consortium 2 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sera de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance aura tous les pouvoirs pour conduire et approuver tous les actes et opérations en rapport avec l'objet social pourvu que le gérant unique ou le Conseil de Gérance ne prenne de décisions sortant du cadre normal des affaires et/ou impliquant toute transaction d'une valeur de plus de EUR 50,000 ou un engagement de la Société de plus de 50.000 EUR par transaction sans avoir reçu au préalable l'approbation de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés votant en conformité avec l'article 13.2. (L'Approbation Préalable des Associés).

8.2. Sans préjudice de l'article 8.1. ci-dessus, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des affaires particulières à un ou plusieurs agents qui n'ont pas besoin d'être associés par les gérants ou, s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9.5. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"9.5. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance sont, sauf celles sujettes à l'Approbation Préalable des Associés, valablement prises par la majorité des votes comptés. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Sauf les décisions nécessitant l'Approbation Préalable des Associés, la Société sera liée vis-à-vis des tiers dans tous les cas par la signature conjointe d'au moins un Gérant A et un gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué en conformité avec l'article 8.2. de ces Statuts."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus et l'émission des parts sociales récemment émises dans le registre des associés de la Société avec pouvoir et autorité pour tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 15.000.- (quinze mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: C.-M. DARNAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17829. — Reçu onze mille neuf cent trois euros trente-quatre cents (0,50% = 11.903,34.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065469/242/266.

(080073211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.943.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour *ALCYONE INVESTMENT SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008066026/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05682. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Jourdan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 97.332.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marc KOLTES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN INVEST LIMITED, ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société JOURDAN FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4 du 2 janvier 2004;

- que le capital social de la société «JOURDAN FINANCE S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN INVEST LIMITED, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 16 avril 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 16 avril 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. KOLTES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17868. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008065864/220/50.

(080074260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

International Partners and Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 44.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2008066067/206/13.

(080073806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 132.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2008066068/206/13.

(080073789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.612.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008066069/242/13.

(080074326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Extrait du procès-verbal par voie circulaire des résolutions du conseil d'administration du 15.4.8

Le Conseil d'administration décide d'élire Monsieur Didier Ryelandt, né le 12 janvier 1972 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement à De Gerlachekaai, 20 - B - 2000 Anvers, en tant qu'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008066090/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008066070/242/13.

(080074323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Spa Di Lantigos S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008066071/242/12.

(080074317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Hypercenter Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.815.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 3 décembre 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008066106/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

City Radio Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 78.736.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 22 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2008 au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg de la Société que:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Nigel WESTON en tant qu'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Nigel WESTON, Monsieur Benjamin ANDREWS, demeurant à L-7254 Bereldange, 65, rue de Steinsel, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur David John JAMES en tant qu'administrateur de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur David John JAMES, Madame Lisa Jarvie MCLEAN, demeurant à L-8084 Bertrange, 1, rue des Lilas, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler rétroactivement le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Yves Henckes à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en 2006, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008066104/1729/34.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Orion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.862.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour ORION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008066025/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05669. - Reçu 104,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Caesar Raseac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 447.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.610.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 17 avril 2008

- La démission de KPMG Audit SC en tant que Réviseur d'Entreprises de la société a été acceptée avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008066137/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5/5/2008
à 16.00 heures au siège social de la société à KEHLEN*

Les actionnaires décident de renouveler les mandats:

- des administrateurs Maggy SCHINTGEN-DELVAUX, Géraldine SCHINTGEN, Léa BEISSEL et Frank NIMAX jusqu' à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014
- de l'administrateur-délégué Frank NIMAX jusqu' à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014
- du réviseur d'entreprise INTERAUDIT SARL jusqu' à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

Kehlen, le 5 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

SERMELUX S.A. METAL SERVICE LUXEMBOURG

Frank NIMAX

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008066129/8445/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06357. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

IT Attitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 95.574.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 31 décembre 2007

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, la société PRESTA-SERVICES S.A. ayant son siège social 28, rue d'Hobscheid L-8422 Steinfort de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST Sàrl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Luxembourg le 25 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008066180/1218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Eastwood S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.517.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 6 février 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

- L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Jean QUINTUS, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET de leur poste d'administrateur et les remercie pour leur précieuse collaboration.

- L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

Monsieur Christophe BLONDEAU; demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Monsieur Nour-Eddin NIJAR; demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

qui termineront le mandat des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pierre SCHILL, de son poste de Commissaire aux Comptes et le remercie pour sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, la société:

HRT Révision S.A., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

qui terminera le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008066170/565/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Valbonne II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.583.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} avril 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

Pierre-Alain Eggly, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Philippe Bertherat, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève, 73

Claude Demole, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève, 73

Michèle Berger, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour l'exercice 2008.

Pour Valbonne II

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008066173/52/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.906.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Jon SMITH, demeurant Two Towne Square, Suite 300, Southfield, Michigan 48076, de Monsieur Tom Cieslak demeurant au Two Towne Square Suite 300 Southfield, Michigan 48076 et Monsieur Jeff Bankowski demeurant au Two Towne Square Suite 300 Southfield, Michigan 48076. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008066187/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

TK Aluminum U.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 88.955.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2008

L'Associé Unique a accepté la démission de Monsieur Jeff Bankowski demeurant au Two Town Square Suite 300 Southfield, de son poste de gérant de la société.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008066190/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04049. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Newportland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 130.088.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale confirme que le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

Extrait sincère et conforme
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2008066192/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01451. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080074324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Sella Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.796.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sella Sicav Lux
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., GRUPPO BANCA SELLA
4, BLD ROYAL, L-2449 LUXEMBOURG
L'Agent Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008066239/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05744. - Reçu 248,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 86.380.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066241/6302/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03477. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

EPI Orange (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.549.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066243/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05340. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.900.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

Anne D'Alimonte

Assistant Vice President & Company Secretary

Référence de publication: 2008066240/644/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05341. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 86.380.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066242/6302/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03468. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.612.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of the month of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a limited partnership, with registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, and registered with UK Companies House under number 04693597, represented by M^e Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 April 2008, being the sole shareholder of Pyramus S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 17 March 2008 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million six hundred thousand Euros (EUR 2,600,000) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) to two million six hundred and twelve thousand five hundred Euros (EUR 2,612,500) by the issue of two million six hundred thousand (2,600,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, each subscribed by the sole shareholder for a total subscription price of two million six hundred thousand Euros (EUR 2,600,000) to be allocated to the share capital of the Company.

B. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to two million six hundred and twelve thousand five hundred Euros (EUR 2,612,500) by the issue of a total of two million six hundred thousand (2,600,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each, each subscribed by the sole shareholder for a total subscription price of two million six hundred thousand Euros (EUR 2,600,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The sole shareholder, represented by M^e Valérie Kopéra, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribed to and to fully paid the new shares so issued.

Evidence of the contribution in cash of a total amount of two million six hundred thousand Euros (EUR 2,600,000) has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two million six hundred and twelve thousand five hundred Euros (EUR 2,612,500), divided into two million six hundred and twelve thousand five hundred (2,612,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 17,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une société ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, enregistrée auprès du UK Companies House sous le numéro 04693597, représentée par M^e Valérie Kopéra, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 avril 2008, en qualité d'associé unique de Pyramus S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 17 mars 2008 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur toutes les questions à l'ordre du jour.

2. L'associé unique doit décider sur les points suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.612.500) par l'émission de deux millions six cent mille nouvelles parts sociales (2.600.000), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, chacune étant souscrite par l'associé unique pour un prix total de souscription de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000) qui seront affectés au capital social de la Société.

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter la décision prise.

L'associé unique a décidé ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social actuel émis de la Société d'un montant de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.612.500) par l'émission de deux millions six cent mille (2.600.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, chacune étant souscrite par l'associé unique pour un prix total de souscription de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000) qui seront affectées au capital social de la Société.

L'associé unique, représenté par M^e Valérie Kopéra, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire et intégralement payer les parts sociales nouvellement émises.

Preuve du paiement en liquide pour un montant global de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.612.500), divisé en deux millions six cent douze mille cinq cents (2.612.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune".

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de son augmentation de capital social sont évalués à EUR 17.500,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le détenteur de la procuration a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPÉRA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008, Relation: LAC/2008/17076. — Reçu treize mille euros (13.000 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065882/242/101.

(080074325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Gaisi Peony Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.558.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of May.

Before US Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

PEONY CAPITAL L.P., limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership under number 19412, whose registered office is at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting by its general partner Peony Capital Ltd, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 182182, whose registered office is at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr David CARELLI, private employee, professionally residing at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 3, 2007.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the dealing and undertaking of related activities in environmental, energy and other instruments and their derivatives, the investing in and trading of emission reduction instruments using a variety of strategies and investments techniques, in commodities and financial instruments in markets which influence the value of emissions reduction instruments, as well as similar environmental commodities. The Company may utilize such investment techniques as option transactions, margin transactions, short sales, leverage, derivatives trading and futures and forward contracts.

The purpose of the Company is also the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities or other funds.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may borrow or raise or secure the payment of money for the purposes of or in connection with the Company's business.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Gaisi Peony Capital S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. All meetings of the board of managers at which the managers are physically present in person or by proxy must take place within the Grand-Duchy of Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, except that no manager may participate in a meeting of the board of managers in such a manner whilst he or she is physically present in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, except that no manager shall be capable of approving such a resolution whilst he or she is physically present in the United Kingdom. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

Art. 20. The partners may, unanimously, take collective decisions by circular means when expressing their approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the written evidence of the resolution.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December.

Art. 22. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Peony Capital L.P., above-mentioned.

All the shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand (2,000,-) euro.

Decision of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. Mrs. Emma Guli, banker, born in Melbourne (Australia) on 10 October 1970, residing at 1414, 27th Street, NW, Washington D.C., USA, is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

PEONY CAPITAL L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, inscrite au Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro 19412, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, Uglan House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, agissant par son general partner Peony Capital Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, inscrite au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 182182, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, Uglan House, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Monsieur David CARELLI, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 avril 2007.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le négoce et les activités liées aux titres et autres instruments financiers en rapport avec l'environnement, l'énergie ou d'autres domaines, ainsi que leurs instruments dérivés, l'investissement dans et le commerce d'instruments de réduction d'émission en utilisant diverses stratégies et techniques d'investissements, dans les produits et instruments financiers sur les marchés qui influencent la valeur des instruments de réduction d'émission, aussi bien que dans les produits environnementaux similaires.

La Société peut utiliser des techniques d'investissement telles que marchés à option, transactions de marge, ventes à découvert, effet de levier financier, instruments dérivés négociés, contrats à terme et contrats à règlement mensuel.

L'objet de la Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires ou autre fonds.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société peut également emprunter ou lever ou assurer le paiement de fonds pour les besoins ou en relation avec son activité.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Gaisi Peony Capital S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance à laquelle les gérants seront présents physiquement en personne ou par mandataire devra être tenue au Grand-Duché de Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, sous réserve toutefois qu'aucun gérant ne pourra participer à une telle réunion du conseil de gérance tant qu'il ou elle sera physiquement présent(e) au Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, sous réserve qu'aucun gérant ne pourra approuver une telle résolution tant qu'il ou elle sera physiquement présent(e) au Royaume-Uni. Le tout ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Art. 20. Les associés peuvent, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 22. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Peony Capital L.P., préqualifiée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ deux mille (2.000,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. Mme Emma Guli, employée de banque, née le 10 octobre 1970 à Melbourne (Australie), demeurant 1414, 27th Street, NW, Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Carelli et J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008. LAC/2008/19700. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents, Eur 0,50% = 62,50.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008065960/5770/331.

(080073854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.993.560.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.448.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Logica General Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Zone d'Activité, Bourmicht No 7, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 122.142,

here represented by Mrs Solange Wolter, employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 11th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Logica Holdings Luxtwo S.à r.l." (formerly Hallward S.à r.l.) (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on March 6th, 2008, not yet published in the Memorial C and whose articles of association have lastly been amended by a deed of the undersigned notary, on April 11th, 2008, not yet published in the Memorial C.

II. The Company's share capital is set at one billion fifty million one hundred twenty-eight thousand eight hundred seventy-five Swedish Crowns (SEK 1,050,128,875.-) represented by eight million four hundred one thousand thirty-one (8,401,031) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Swedish Crowns (SEK 125.-) per share, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by nine hundred and forty-three million, four hundred thirty-one thousand, five hundred Swedish Crowns (SEK 943,431,500.-) to raise it from its present amount of one billion fifty million one hundred twenty-eight thousand eight hundred seventy-five Swedish Crowns (SEK 1,050,128,875.-) to one billion nine hundred ninety-three million five hundred sixty thousand three hundred seventy-five Swedish Crowns (SEK 1,993,560,375.-) by creation and issue of seven million five hundred forty-seven thousand four hundred fifty-two (7,547,452) new shares with a par value of one hundred and twenty-five Swedish Crowns (SEK 125.-) each, along with the payment of share premium for the remaining part of the contribution as further defined hereafter and which is allocated to the share premium account of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Logica General Holdings S.à r.l., (the "Contributing Company"), prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the seven million five hundred forty-seven thousand four hundred fifty-two (7,547,452) new shares and fully pay them up in the amount of nine hundred and forty-three million, four hundred thirty-one thousand, five hundred Swedish Crowns (SEK 943,431,500.-) along with the payment of share premium to be allocated to the share premium account of the Company, by contribution in kind consisting of:

i) two million three hundred nine thousand four hundred thirty-six (2,309,436) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of Logica Holdings Luxfour S.à r.l. (formerly Wotton S.à r.l.), a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at Zone d'Activité, Bourmicht N ° 7, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register B section under number 137.447, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of three billion, six hundred and eight million, two hundred fourteen thousand, two hundred seventy-two Swedish Crowns sixty-four öre (SEK 3,608,214,272.64.-) being the equivalent amount of three hundred eighty-four million, eight hundred thirty-five thousand, one hundred forty Euro (EUR 384,835,140.-) using the exchange rate of EUR 1.- = SEK 9,3760; and

ii) one million seven hundred fifteen thousand four hundred forty-two (1,715,442) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of Logica Holdings Luxfive S.à r.l. (formerly Mills S.à r.l.), a private limited liability

company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at Zone d'Activité, Bourmicht N ° 7, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 135.677, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of two billion, six hundred and seventy-nine million, six hundred and ninety-two thousand, three hundred and twelve Swedish Crowns seventy-three öre (SEK 2,679,692,312.73.-) being the equivalent amount of two hundred and eighty-five million, eight hundred and three thousand, three hundred and sixty-one Euro (EUR 285,803,361.-) using the exchange rate of EUR 1.- = SEK 9,3760.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contributions' existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a balance sheet as of April 11th, 2008 of Logica Holdings Luxfour S.à r.l. (formerly Wotton S.à r.l.), certified "true and correct" by its management.
- a balance sheet as of April 11th, 2008 of Logica Holdings Luxfive S.à r.l. (formerly Mills S.à r.l.), certified "true and correct" by its management.

Effective implementation of the contribution

Logica General Holdings S.à r.l., through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of residence of the companies whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.

Variable rate capital tax exemption request

Insofar these contributions consist of a contribution in kind of participations representing:

- 100 % of the issued share capital of Logica Holdings Luxfour S.à r.l. (formerly Wotton S.à r.l.), a private limited liability company, having its effective management seat in the European Union (Grand-Duchy of Luxembourg) to another company incorporated in the European Union (Grand-Duchy of Luxembourg), and
- 100% of the issued share capital of Logica Holdings Luxfive S.à r.l. (formerly Mills S.à r.l.), a private limited liability company, having its effective management seat in the European Union (Grand-Duchy of Luxembourg) to another company incorporated in the European Union (Grand-Duchy of Luxembourg),

the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, paragraph 1, of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at one billion nine hundred ninety-three million five hundred sixty thousand three hundred seventy-five Swedish Crowns (SEK 1,993,560,375.-) represented by fifteen million nine hundred forty-eight thousand four hundred eighty-three shares (15,948,483) of one hundred twenty-five Swedish Crowns (SEK 125.-) each, all of which are fully paid up."

V. The sole shareholder resolved to amend the Company's share register in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the Company's shares register and to handle any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at EUR 7,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Logica General Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone d'Activité, Bourmicht N ° 7, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.142,

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Logica Holdings Luxtwo S.à r.l." (anciennement Hallward S.à r.l.) (ci après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2008, non encore publié au Mémorial C et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 11 avril 2008, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard cinquante millions cent vingt-huit mille huit cent soixante-quinze Couronnes suédoises (SEK 1.050.128.875,-) représenté par huit millions quatre cent un mille trente-et-une (8.401.031) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Couronnes suédoises (SEK 125,-).

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quarante-trois millions quatre cent trente et un mille cinq cents Couronnes suédoises (SEK 943.431.500,-) pour le porter de son montant actuel de un milliard cinquante millions cent vingt-huit mille huit cent soixante-quinze Couronnes suédoises (SEK 1.050.128.875,-) à un milliard neuf cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante mille trois cent soixante-quinze Couronnes suédoises (SEK 1.993.560.375,-) par la création et l'émission de sept millions cinq cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-deux (7.547.452) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Couronnes suédoises (SEK 125,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission pour le restant de l'apport comme défini ci-après et devant être allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Logica General Holdings S.à r.l., prédésignée, (ci-après "l'Apporteur"), agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des sept millions cinq cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-deux (7.547.452) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de neuf cent quarante-trois millions quatre cent trente et un mille cinq cents Couronnes suédoises (SEK 943.431.500,-), ainsi que de payer la prime d'émission y liée, par apport en nature consistant en:

i) deux millions trois cent neuf mille quatre cent trente-six (2.309.436) parts sociales représentant cent pourcent (100 %) du capital social de Logica Holdings Luxfour S.à r.l. (précédemment Wotton S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Zone d'Activité Bourmicht n ° 7, L-8070 Bertrange, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 137.447, qui sont transférées à et acceptées par la Société à la valeur de trois milliards six cent huit millions deux cent quatorze mille deux cent soixante-douze Couronnes suédoises et soixante-quatre cents (SEK 3.608.214.272,64), ladite valeur étant l'équivalent de trois cent quatre-vingt-quatre millions huit cent trente-cinq mille cent quarante Euro (EUR 384.835.140,-) après application du taux de change d'1 € = SEK 9,3760; et

ii) un million sept cent quinze mille quatre cent quarante-deux (1.715.442) parts sociales représentant cent pourcent (100 %) du capital social de Logica Holdings Luxfive S.à r.l. (précédemment Mills S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Zone d'Activité Bourmicht n ° 7, L-8070 Bertrange, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 135.677, qui sont transférées à et acceptées par la Société à la valeur de deux milliards six cent soixante-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent douze Couronnes suédoises (SEK 2.679.692.312,73), ladite valeur étant l'équivalent de deux cent quatre-vingt-cinq millions huit cent trois mille trois cent soixante et un Euro (EUR 285.803.361,-) après application du taux de change d'1 € = SEK 9,3760.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- un bilan établi au 11 avril 2008 de Logica Holdings Luxfour S.à r.l. (anciennement Wotton S.à r.l.), certifié «véritable et juste» par sa gérance.

- un bilan établi au 11 avril 2008 de Logica Holdings Luxfive S.à r.l. (anciennement Mills S.à r.l.), certifié «véritable et juste» par sa gérance.

Réalisation effective de l'apport

Logica General Holdings S.à r.l., par son mandataire, déclare que:

- Elle est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des sociétés apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport de participations représentant:

- 100 % du capital social souscrit de Logica Holdings Luxfour S.à r.l. (anciennement Wotton S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (Grand-duché de Luxembourg) à une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Grand-duché de Luxembourg), et

- 100 % du capital social souscrit de Logica Holdings Luxfive S.à r.l. (anciennement Mills S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (Grand-duché de Luxembourg) à une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Grand-duché de Luxembourg),

la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6, paragraphe 1^{er}, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un milliard neuf cent quatre-vingt treize millions cinq cent soixante mille trois cent soixante-quinze Couronnes suédoises (SEK 1.993.560.375,-) représenté par quinze millions neuf cent quarante huit mille quatre cent quatre-vingt trois (15.948.483) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Couronnes suédoises (SEK 125,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

V. L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation: LAC/2008/16163. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065884/242/202.

(080074285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Vince S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 73, rue des Sept-Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 88.175.

—
Extrait des résolutions de l'A.G. des associés du 1^{er} janvier 2008

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Eric SCHNEIDER, né le 28 avril 1974 à Thionville (France), demeurant au 12, rue du Tilleul, F-57970 Oudrenne (France) de ses fonctions de gérant technique pour l'établissement de restauration

Luxembourg, le 25 avril 2008.

MADAME VINCENZA SABINO.

Référence de publication: 2008066181/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

**Infopub S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Werbegrafik Morenz Luxemburg).**

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.758.

Im Jahre zweitausendundacht, am sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, im Amtssitze zu Luxemburg,

Sind erschienen:

- 1) Herr Gaston KRAUS, expert-comptable, wohnhaft in L-8134 Bridel, 10, rue Henri Hemes,
- 2) Herr Raymond ANEN, Gemeindevorsteher a.D., wohnhaft in L-8181 Kopstal, 14A, rue de Mersch, hier vertreten durch Herrn Gaston KRAUS, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Welche Kompargenten erklären alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WERBEGRAFIK MORENZ LUXEMBURG, mit Sitz in Bridel, zu sein.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 15. Juni 1984, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 10. August 1984 Nummer 216 und die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss privatschriftlicher Urkunde vom 13. März 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 17. Oktober 2002, Nummer 1502.

Die Kompargenten ersuchten den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft in "INFOPUB S.à r.l." abzuändern.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 3.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "INFOPUB S.à r.l." an."

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. KRAUS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008. Relation: LAC/2008/16175. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 13. Mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065885/242/36.

(080073925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 avril 2008

- 1) La société ERNST & YOUNG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2) La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 51.238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommée réviseur d'entreprise chargé de l'audit des comptes annuels au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BRIARIUS S.à r.l.*

Adriana DE ALCANTARA

Référence de publication: 2008066095/8622/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06348. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

**VisionAd Immo S.A., Société Anonyme,
(anc. VisionAd Holding S.A.).**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 112.537.

Im Jahre zweitausendsieben, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft VisionAd HOLDING S.A., mit Sitz in L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.537 (NIN 2005 4003 685),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 9. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 523 vom 11. März 2006,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (€ 310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Jürgen RÄSCH, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Issel, Im Rosengarten 19.

Er beruft zur Schriftführerin Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Herrn Helge STOFFELS, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in VisionAd Immo S.A. dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. (Absatz 1). Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung VisionAd Immo S.A.

2.- Abänderung von Artikel 2 der Statuten mit Wirkung zum 1. Januar 2008 um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten und die Verwaltung von eigenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

3.- Abänderung von Artikel 11 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie dessen Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in VisioAd Immo S.A. umzuwandeln und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. (Absatz 1). Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung VisionAd Immo S.A.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 2 der Statuten, mit Wirkung zum 1. Januar 2008, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten und die Verwaltung von eigenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 11 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie dessen Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Vierter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. RÄSCH, H. STOFFELS, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1727. - Reçu douze Euros (12,00 €).

Le Releveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 24. Januar 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008065889/201/85.

(080074222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

The UBK Pepp Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

Extrait des décisions prises par l'associée unique datées du 20 mars 2008

1. En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, gérant de catégorie A démissionnaire, Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

3. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mai 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour THE UBK PEPP LUX S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008067100/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

TèrémeR, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R.C.S. Luxembourg B 92.540.

Le bilan arrêté au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008065982/800667/12.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2008, réf. DSO-CO00257. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080073886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

TèrémeR, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 92.540.

Le bilan arrêté au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008065983/800667/12.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2008, réf. DSO-CO00258. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080073891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.682.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société VSNL International (Bermuda) Ltd., associée de la Société:

Suite à un changement de dénomination, le nom de cette société est désormais «Tata Communications (Bermuda) Limited».

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour ITXC IP HOLDINGS

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008065999/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.
